



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20220705_16

COMPLÉMENT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2022

Date du Conseil Municipal : **5 juillet 2022**

Date de convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : **59**

Nombre de présents : **32**

Nombre de représentés par pouvoir : **5**

Nombre de votants : **37**

Nombre d'absents : **22**

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

La volonté municipale de soutenir la vie associative,

Décide : à l'unanimité (37 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'attribuer les subventions suivantes
 - o 60 € à Maison familiale rurale ,14 130 Blangy le Château pour un second élève,
 - o 120 € à CFA ie , 27102 Val de reuil cedex pour 2 élèves,
 - o De conditionner le versement d'une subvention à l'Association « L'École des Semeurs », telle que définie dans la délibération du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche en date du 10 mai 2022, sous réserve de l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention pour du matériel de bureautique avant le 30 septembre 2022.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON